

Voilà la règle adoptée généralement par les éleveurs qui réussissent le mieux dans la production des moutons. Quelques-uns cependant, ils font une petite exception en faveur des agneaux petits, faibles ou de race précieuse. Pour ceux-ci, tout en continuant à leur donner un supplément de nourriture riche et savoureuse, ils prolongent encore, pendant un mois ou six semaines l'allaitement complet, et en même temps ils empêchent les brebis nourrices de faiblir en les nourrissant dans de gras pâturages auxquels ils ajoutent une bonne quantité de farineux délayés dans l'eau. En ceci, ils prennent une décision suivant les besoins de leurs moutons.

REVUE DE LA SEMAINE

Le corps social souffre d'un mal horrible, hideux, et la gangrène va bientôt l'envahir tout entier si l'on ne s'empresse d'y apporter un remède efficace. La corruption électorale n'est pas une maladie ordinaire que les remèdes communs et faibles peuvent guérir. Non, c'est une maladie intense, et par-dessus tout contagieuse qui se propage avec une excessive rapidité.

C'est pendant les élections actuelles surtout que la corruption s'est montrée dans toute sa laideur et dans toute sa force désorganisatrice. Mais il faut bien se garder de croire qu'elle en est à son premier coup d'essai. Depuis longtemps elle rongé notre société, et ce n'est qu'avec les années qu'elle s'est généralisée. D'abord elle était à peine perceptible, et, confiants dans l'honnêteté de la population canadienne, nos législateurs n'ont pas cru devoir sévir contre elle; mais peu à peu elle a grandi, elle a monté. Partis des bas-fonds, elle a atteint les classes moyennes, puis, plus forte et plus entreprenante, elle s'est emparée de la haute société, et maintenant de quelque côté que nous jetions les yeux, nous ne voyons que la corruption poussée à son extrême limite.

Il est donc temps d'apporter un remède efficace à ce mal. Nous avons peut-être trop attendu, mais essayons de le faire disparaître, et pour cela employons les moyens les plus énergiques, coupons le mal dans sa racine. Si les électeurs n'étaient pas tentés, ils ne se vendraient pas, et ne se parjurement pas. Eloignons donc les tentations et anéantissons les tentateurs.

Deux grands moyens sont à l'ordre du jour pour arriver à ce but : les pénalités et le vote au scrutin secret.

Les pénalités, les lois électorales ont déjà été essayées, les lois actuelles sont déjà très sévères, contre les acheteurs et les vendeurs de suffrages, elles punissent rigoureusement les parjures et si une législation pouvait empêcher la corruption, la nôtre serait des plus efficaces; la loi électorale qui a servi à régler les élections actuelles est même toute nouvelle, et cependant qu'a-t-elle produit, qu'a-t-elle empêché? Rien du tout; au contraire, à voir son fonctionnement, on croirait qu'elle permet plus que jamais l'achat des voix. Une certaine espèce de gens appelés cabaleurs, en ont bientôt reconnu les côtés faibles et ont bien su éluder ses pénalités et ses amendes. Ce ne sont donc pas les lois, les amendes et les autres pénalités qui peuvent nous débarrasser de la corruption dont nous souffrons.

À ce sujet, nous reproduisons ce qui suit du *Courrier du Canada*.

« Mais, la corruption électorale est un abus qu'on ne pourra jamais attaquer directement, combattre de front. On aura beau faire les lois les plus sévères, porter la punition jusqu'au pénitencier pour la vie, on n'empêchera pas le can-

didat de pratiquer clandestinement l'achat des suffrages; parce que cet achat peut se faire de telle façon que la loi ne puisse l'atteindre quelque minutieuse qu'elle soit. Si on veut un exemple de cette impuissance de la loi à barrer complètement le chemin aux menées corruptrices, on n'a qu'à voir comment se font les élections dans les pays où la corruption électorale est punie des galères. »

Voilà, n'est-ce pas, un triste état de chose; le cabaleur, en dépit des peines les plus sévères sait toujours trouver le moyen d'acheter les suffrages, et ce qui est pis encore, par ces discours insidieux, il réussit ordinairement à fausser la conscience de l'électeur moins instruit que lui; il parvient à le rendre assez aveugle d'esprit pour l'empêcher de voir la sainteté du serment, en un mot, il le force presque à se parjurer, à perdre son âme pour le prix de quelques piastres.

Si encore cette infâme conduite du cabaleur n'avait pas d'autres conséquences que celle de faire élire un homme de préférence à un autre, le mal serait grand sans doute, mais il serait restreint. Malheureusement, en faussant la conscience de l'électeur, en lui montrant le chemin du parjure, l'acheteur de suffrages, détruit la foi et la crainte de Dieu dans le cœur de nos populations jadis si religieuses et si ferventes.

Depuis que cet infâme système s'est intronisé dans notre beau Canada, on est étonné de la désorganisation qu'il y a amenée. Les choses les plus saintes sont tournées en dérision, l'influence des ministres de l'Évangile jadis si grande est rendue presque nulle, la voix des évêques mêmes est méprisée. Nous avons entendu, à honte, un de ces cabaleurs traiter d'incapable, de caractère faible, le saint Evêque de Montréal, parce que les convictions religieuses et politiques du saint homme ne s'accordaient pas avec celles du susdit cabaleur; lequel, soit dit en passant, est d'une ignorance crasse.

Qu'allons-nous gagner à ruiner ainsi l'influence du clergé? Nous y gagnerons les malheurs qui sont venus fondre sur quelques contrées de l'Europe, et surtout sur la France pour la même cause. Les révolutions, les assassinats, les massacres, les incendies qui ont bouleversé ce dernier pays, ont eu une cause déterminante. Peu à peu des impies ont anéanti la foi chrétienne dans le cœur du peuple, insensiblement ils l'ont amené à mépriser la religion et ses ministres. Ils ont attaqué la conduite privée des prêtres; ils les ont traînés dans la boue pour le plus grand divertissement des ignorants: c'est ce qui commence déjà à se faire dans notre patrie. Puis, après avoir dévoré le mépris sur le clergé, on a honni la religion elle-même. Or, sans religion, le peuple le plus civilisé, le plus sage, n'est qu'un ramassis de bandits incapables de tout, les français nous l'ont prouvé.

Prenons garde à nous, nous commençons à suivre les traces de la France; arrêtons-nous, tandis qu'il en est encore temps, sinon nous tomberons dans le même gouffre et nous serons punis avec la même rigueur.

C'est donc un métier bien infâme que celui d'acheteur de suffrages, et puisque la loi ne peut pas l'atteindre empêchons-le de s'exercer.

Le second moyen énoncé, c'est-à-dire le scrutin secret, nous semble le plus propre à atteindre ce but. Le cabaleur ne donne de l'argent à un voteur que parce qu'il peut contrôler son vote; il se tient lui et ses amis aux polls où sont enrégistrés les voix et le pauvre voteur est moralement forcé de subir la pression de ceux qui l'ont payé; faisons disparaître ce moyen de contrôle et la corruption est par là même complètement empêchée.